



Plan Local d'Urbanisme

Commune de COMBLOUX



Document graphique du règlement

PLAN N° 2/4	PROCÉDURES	
	ELABORATION & REVISIONS	MODIFICATIONS
ECHELLE 1:2 500	Révision, approuvée le 17 / 06 / 2024	Modification simplifiée n°1, approuvée le
0 25 m 0 1 cm		
CONCEPTION ESPACES & MUTATIONS PARC ALTAIS ANCEY 27 rue Edouard 74550 CHAVANGNO	B.E. CARTOGRAPHIE InfraSIS Cartographie 10 Ter Avenue de Genève 74 000 ANNECY L'ISO SIG	PLAN CADASTRAL Fond Cadastre Hébergement Droits de Propriété Département Octobre 2022 Édition cartographique n°2 du 10/10/2025

LEGENDE

ZONES URBAINES UA : Zone dense et mixte du centre, elle vise à conforter le pôle existant UB : Zone de moyenne densité, elle correspond à la zone d'habitat périphérique du centre de Combloux ainsi qu'aux centres des hameaux et villages UH : Zone de hameaux avec un tissu peu dense UP : Zone de hameaux avec enjeux paysagers UE : Zone d'équipement d'intérêt collectif (équipements publics ou privés d'intérêt général) et services publics UT : Zone à vocation d'activités touristiques principalement à usage d'hôtels et d'hébergements touristiques UTh : Secteur dédié uniquement aux hôtels et restaurants UX : Zones d'activités artisanales et industrielles	ZONES A URBANISER 1A Indiquée : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation et soumise à OAP ZONES AGRICOLES A : Zone agricole Aa : Secteur d'allage ZONES NATURELLES N : Zone naturelle Ne : Secteur à vocation de sports et loisirs Nm : Secteur naturel d'exploitation et d'attraction du granit Nmc : Secteur de compensation environnementale de la retenue du Pertuis Nv : Site de stockage et valorisation des déchets verts Nx : Site de stockage de matériaux
---	--

PRESCRIPTIONS OAP Sectorielles Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles OAP Thématiques (A,B,C) A / Qualité des projets et adaptation au changement climatique B / Densification du tissu bâti C / Milieux naturels et continuités écologiques Autres prescriptions Emplacement réservé STECAL : Secteurs de taille et capacité d'accueil limités au titre de l'article L151-23 du CU Servitude de mixité sociale définie au titre de l'article L151-15 du CU Secteur de majoration du volume constructible en application de l'alinéa 2 de l'article L151-28 CU Servitude de résidence principale au titre de l'article L151-14-1 CU	INFORMATIONS Sentiers inscrits au PDIPR repérés au titre de l'article L151-38 du CU Piste de ski Téléskis ou remontées mécaniques Canalisation de transport de gaz Tracés de voirie récente Mise à jour du bâti cadastral
---	--

1	N° d'Emplacement réservé
2	N° de STECAL
3	N° de servitude de mixité sociale
4	N° Changement de destination autorisé (ou habillage à titre d'aide au repérage)
5	N° de secteur OAP
6	ÉLÉMENT DU PLAN CADASTRAL
7	+
8	+
9	+
10	+
11	+
12	+
13	+
14	+
15	+
16	+
17	+
18	+
19	+
20	+
21	+
22	+
23	+
24	+
25	+
26	+
27	+
28	+
29	+
30	+
31	+
32	+
33	+
34	+
35	+
36	+
37	+
38	+
39	+
40	+
41	+
42	+
43	+
44	+
45	+
46	+
47	+
48	+
49	+
50	+
51	+
52	+
53	+
54	+
55	+
56	+
57	+
58	+
59	+
60	+
61	+
62	+
63	+
64	+
65	+
66	+
67	+
68	+
69	+
70	+
71	+
72	+
73	+
74	+
75	+
76	+
77	+
78	+
79	+
80	+
81	+
82	+
83	+
84	+
85	+
86	+
87	+
88	+
89	+
90	+
91	+
92	+
93	+
94	+
95	+
96	+
97	+
98	+
99	+
100	+

CHANGEMENT DE DESTINATION AUTORISÉE	
Vers les activités	N°
Vers l'habitat	N°
Vers l'habitat	non numéroté

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS		
N°	Désignation	Superficie (indicative)
1	Boucle itinéraire ski de fond des Mouilles	9946 m²
2	Création d'une liaison piétonne entre les Saugets et l'ER n°1	226 m²
3	Création d'un itinéraire de mobilité douce de la Grangeal aux Montaous	3893 m²
4	Création d'un chemin piéton (largeur 1m50) entre La Grangeal et Prémont vers Sallanches	524 m²
5	Création de stationnements pour les départs en randonnées	735 m²
6	Création d'un chemin piéton entre la Grangeal et Prémont vers Sallanches	2228 m²
7	Création de l'itinéraire mobilité douce de Médon à Prémont (largeur 1m50)	268 m²
8	Route d'accès aux Forêts, de 6 m de plateformes, rive aval	612 m²
9	Aménagement des abords de la Chapelle du Médonnet sur 5m de profondeur	254 m²
10	Acquisition de terrain pour améliorer la visibilité dans le virage route de La Combe / Route des Bourgeois	408 m²
11	Réalisation d'un chemin piéton entre les Mules et Médon de 1m50 de largeur	1717 m²
12	Réalisation d'un chemin piéton du bois du Bouchet au toffissement du Vieux Four	252 m²
13	Liaison entre le Chemin de Mowagly et le Chemin de la Cote Pugin	3550 m²
14	Zone de stockage neige	1277 m²
15	Création d'un cheminement piéton entre le carrefour de la Renardière et la Cry	538 m²
16	Remplacement de conduite EP du parking des Bruns	96 m²
17	Création d'un cheminement piéton entre le carrefour de la Renardière et la Cry	909 m²
18	Dépos de neige et création d'un cheminement entre la RD et le chemin	243 m²
19	Liaison entre le Chemin de Mowagly et le Chemin de la Cote Pugin	1074 m²
20	Création de l'itinéraire mobilité douce de Tannaz au Granit (largeur 1m50)	1525 m²
21	Réalisation d'un cheminement doux	194 m²

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DES OAP	
Type OAP	Application
OAP sectorielles	Périmètre identifié au document graphique
OAP thématiques A / Qualité des projets et adaptation au changement climatique	Tout projet nécessitant une autorisation d'urbanisme présentée en zone UA(UH)UB(UA)UJ(UA) ou N
OAP thématiques B / Densification du tissu bâti	Tout projet nécessitant une autorisation d'urbanisme présentée en zone UA(UH)UB(UA)UJ(UA)
OAP thématiques C / Milieux naturels et continuités écologiques	Tout projet sur l'ensemble de la commune

